

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**  
DU COMITÉ SYNDICAL  
**SEANCE DU 7 DECEMBRE 2022**

L'an deux mille vingt-deux, le sept décembre 2022 à dix-neuf heures sept minutes, le Comité syndical dûment convoqué le premier décembre deux mille vingt-deux, s'est réuni en la salle du Conseil à Le Cellier, en session ordinaire, sous la Présidence de Madame Anne-Marie CORDIER.

Nombre de délégués titulaires en exercice : 16

Nombre de délégués présents (titulaires et suppléants) : 12

Nombre de délégués participant au vote : 9 + 4 pouvoirs

**Titulaires présents :**

Elus Couffé : Frédéric DELANOUE Suzanne LELAURE Roseline VALEAU,

Elus Le Cellier : Michaël DAVID,

Elues Ligné : Anne-Marie CORDIER, Stéphanie BÉRITAULT, Déborah SIDDI

Elus Mouzeil : Daniel GARNIER, Jacqueline LE TEXIER

**Titulaire absent excusé :**

Elue Couffé : Daniel PAGEAU (Pouvoir à Suzanne LELAURE).

Elus Le Cellier : Philippe MOREL(pouvoir à Suzanne HERBETTE), Aurélia AUDRAIN, Céline ORTHION

Elu Ligné : Maurice PERRION (pouvoir Guillaume NIEL)

Elus Mouzeil : Florence BEZIER (pouvoir à Jacqueline LETEXIER) et Daniel MOULIN

**Suppléants présents :**

Elue Le Cellier : Stéphanie HERBETTE

Elus Ligné : Guillaume NIEL, Anita MENET

**Suppléants absents excusés :**

Elues Couffé : Cécile COTTINEAU

Elus Le Cellier : Didier PICAT.

Elus Mouzeil : Marina JULIENNE,

**Secrétaire de séance** : Stéphanie BÉRITAULT

**N°2022-45 MODIFICATION DU REGIME INDEMNITAIRE – CREATION D'UN GROUPE D'EMPLOI DANS LA FILIERE ADMINISTRATIVE (REDACTEUR**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération du 10 février 2021 actualisant le régime indemnitaire et son article 1.B,  
Vu la délibération du 5 octobre 2022 portant création d'un poste de gestionnaire comptable à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2023

Compte-tenu de la création d'un poste de gestionnaire comptable, le SIVOM du secteur de Ligné doit compléter le classement des emplois par groupe et déterminer le montants maximaux d'IFSE et de CIA de ce nouvel emploi,

### IFSE

Bénéficieront de l'IFSE, les cadres d'emplois et emplois énumérés ci-après :

#### Filière administrative

##### Cadre d'emplois des rédacteurs (B)

Groupe	Emplois ou fonctions exercées	Montant maximal brut annuel
Groupe 3	Gestionnaire comptable	14 650 €

### CIA

#### Filière administrative

##### Cadre d'emplois des rédacteurs (B)

Groupe	Emplois ou fonctions exercées	Montant maximal brut annuel
Groupe 3	Gestionnaire comptable	1 195 €

Le montant individuel de l'IFSE et du CIA sera décidé par l'autorité territoriale et fera l'objet d'un arrêté.

#### Après en avoir délibéré, le Comité syndical :

Suffrages exprimés :			
Voix pour : 13	Voix contre : 0	Abstention : 0	Ne prend pas part au vote : 0

- Valide les montants maximaux attribuables par l'autorité territoriale à cette catégorie
- Autorise la Présidente à prendre et à signer les arrêtés dans les limites sus-énoncées au regard des critères visées par la délibération du 10 février 2021
- Approuve l'inscription des crédits correspondants au budget 2023

Pour extrait conforme aux registres  
La Présidente,  
Anne-Marie CORDIER



Certifié exécutoire compte tenu de sa transmission en Sous-préfecture le :